

Délibération n° 2024/03/21-19	Convention : conventionnement avec le SIETOM des 4 cantons
Date et heure de la séance	21 mars 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	15 mars 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	6
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE (<i>arrivé à 18h43</i>)
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant Yves Magne)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge VIALLEMONTEIL	Olivier ROCHE
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Elisabeth BALADUC	Jean Jacques VAISSIER
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
Stéphanie SERIEIX	Andrée BROUSSE

Absents :

Jacques BRESSON

Le Président expose qu'en octobre 2023, pour faire face aux problématiques techniques rencontrées par le SIETOM des 4 cantons, celui-ci a accepté de conventionner avec la Communauté de communes du Pays de Salers pour utiliser leur camion de collecte.

Afin de ne pas plus amputer le budget du SIETOM, il avait été convenu que la location serait prise en charge par les deux communautés de communes.

La présente convention vient préciser les modalités d'intervention financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE le Président à signer la présente convention ;**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 21 mars 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER

